

<https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article136>



BOURSES et logement : N'oubliez pas de constituer votre Dossier social étudiant

- LYCEEN.NE.S - La terminale et le post Bac - Après le Bac général ou technologique : les POURSUITES D'ETUDES -



Date de mise en ligne : lundi 2 janvier 2023

Copyright © CIO Lyon Est - Tous droits réservés

BOURSE ET LOGEMENT :

CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

La demande de bourse et/ou logement est formulée par l'intermédiaire du Dossier social étudiant (DSE). Tout ce qu'il faut savoir sur la démarche.

- <https://www.etudiant.gouv.fr> et
- <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Saisissez votre DSE de mi janvier à **fin MAI**

